

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE LA S.A. D'IETEREN,
TENUE A BRUXELLES AU SIEGE SOCIAL
LE JEUDI 30 MAI 2013 A 15 HEURES.**

La séance est ouverte à 15h00 heures sous la présidence de M. Roland D'IETEREN, Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 30 des statuts.

Monsieur le Président de l'Assemblée désigne comme secrétaire.. *M. Maurice P.E. de E.R.* et s'adjoint comme scrutateurs, *M. André de BARSY* et *M. Guido de DECKER* ..

Monsieur le Président expose que les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées, conformément à l'article 25 des statuts, dans les journaux suivants :

1. Le Moniteur Belge du 30 avril 2013 dans les deux langues nationales ;
2. L'Echo du 30 avril 2013 ;
3. De Tijd du 30 avril 2013.

Les numéros justificatifs sont déposés sur le bureau après qu'ils aient été paraphés par les membres du bureau. En outre, les actionnaires en nom ainsi que les administrateurs et le commissaire ont été convoqués par lettre missive adressée dans le délai légal.

Tous les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux prescriptions relatives au dépôt des titres.

Monsieur le Président fait signer par les membres du bureau la liste des présences ci-annexée, qui constate que ... *128* ... actionnaires sont présents ou représentés, réunissant *36.924.299* parts sociales et ... *5.000.000* .. parts bénéficiaires, soit au total *41.924.299* voix.

En conséquence, la présente Assemblée Générale est légalement et valablement constituée pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

hug
[Signature]

1. **Rapports de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2012. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2012.**
2. **Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012, en ce compris la répartition du bénéfice.**
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012, en ce compris la répartition du bénéfice.
3. **Rapport de rémunération 2012.**
Proposition d'approuver le rapport de rémunération intégré dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du Rapport annuel 2012.
4. **Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.**
Proposition de donner décharge, par vote séparé
 - 4.1. aux administrateurs
 - 4.2. au commissairepour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.
5. **Renouvellement de mandats d'administrateur et d'administrateur indépendant.**
 - 5.1. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et de la Charte de gouvernance d'entreprise de la société, de Mme Christine BLONDEL pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.
 - 5.2. Proposition de renouveler le mandat d'administrateur de M. Alain PHILIPPSON pour une durée de 2 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

* * *

Avant d'aborder la discussion de l'ordre du jour, le Président fait part à l'Assemblée de ce que, conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 27 novembre 1973, les informations économiques et financières ont été communiquées au Conseil d'entreprise de notre société lors d'une réunion tenue le 28 mai 2013. Le procès-verbal de cette réunion est repris en annexe.

Le Président ouvre ensuite les débats, et invite les actionnaires à poser leurs questions préalablement au vote sur le point de l'ordre du jour auquel elles se rapportent.

* * *

Concernant le point 1 de l'ordre du jour, le président indique qu'il ne sera pas donné lecture des rapports de gestion et du Commissaire dont les actionnaires ont pu prendre connaissance.

Statuant sur le point 2 de l'ordre du jour, l'Assemblée, à l'unanimité (~~ou avec~~ ~~voix pour, voix contre et~~ ~~abstentions~~); approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, qui portent tant à l'actif qu'au passif du bilan, une somme de EUR 2.834.252.826,54.

Le Président confirme que le dividende brut de EUR 0,8 par part sociale et de EUR 0,1 par part bénéficiaire sera payable contre remise du coupon n° 3 à partir du 10 juin 2013.

Concernant le point 3 de l'ordre du jour, conformément à la loi, le président commente le Rapport de rémunération préparé par le comité de rémunération.

Il rappelle que, sur la base des recommandations du comité, le conseil d'administration définit la politique de rémunération, ainsi que les montants individuels de rémunération des 12 administrateurs non exécutifs et des 4 managers exécutifs. Ces derniers, que la loi définit comme « *les membres de tout comité où se discute la direction générale de la société* », comprennent le CEO, le CFO, le Trésorier et la Secrétaire du conseil d'administration.

Les administrateurs non exécutifs perçoivent un montant annuel fixe, augmenté le cas échéant d'une rémunération fixe complémentaire pour leur participation à un ou plusieurs comités du conseil, pour la fourniture de prestations spécifiques (en tant que président ou vice-président du conseil), et/ou pour l'exercice de mandats dans des filiales de la société.

La rémunération des managers exécutifs est établie à l'aide d'un benchmark externe, à un niveau compris au minimum à la médiane des rémunérations de fonctions à responsabilités similaires dans des sociétés belges comparables.

Concernant la partie variable de cette rémunération, le Rapport de rémunération définit entre autres

- les critères de performance, qualitatifs et quantitatifs, collectifs et individuels auxquels l'attribution de cette rémunération est liée,
- la procédure d'évaluation de ces performances,
- la variabilité de la rémunération autour de l'objectif annuel ou pluriannuel convenu avec le manager concerné ainsi que,
- concernant les options sur actions formant la partie long terme de cette rémunération, leurs caractéristiques et méthode de valorisation.

Les règles légales en matière d'échelonnement du paiement des diverses composantes de la rémunération variable des managers exécutifs dans le temps sont respectées.

Statuant sur le point 3 de l'ordre du jour, l'Assemblée, à ~~l'unanimité~~ (ou avec 41.510...88.5 voix pour, ...41.3...41.4... voix contre et0 abstentions), approuve le Rapport de rémunération intégré dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du Rapport annuel 2012.

Statuant sur le point 4.1 de l'ordre du jour, l'Assemblée, à l'unanimité (~~ou avec~~ voix pour, voix contre et abstentions), donne décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.



Statuant sur le point 4.2 de l'ordre du jour, l'Assemblée, à l'unanimité (ou avec ~~voix pour, voix contre et abstentions~~), donne décharge au commissaire pour l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Statuant sur le point 5.1 de l'ordre du jour, l'Assemblée, ~~à l'unanimité~~ (ou avec 41.766.510 voix pour, 157.789 voix contre et 0 abstentions), renouvelle le mandat d'administrateur indépendant, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés et de la Charte de gouvernance d'entreprise de la société, de Mme Christine BLONDEL pour une durée de 4 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

Statuant sur le point 5.2 de l'ordre du jour, l'Assemblée, ~~à l'unanimité~~ (ou avec 36.889.561 voix pour, 5.043.738 voix contre et 0 abstentions), renouvelle le mandat d'administrateur de M. Alain PHILIPPSON pour une durée de 2 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

* * *


Le président invite ensuite les actionnaires à poser leurs autres questions éventuelles, auxquelles il est donné réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à ... Mo. heures. 55'

Dont procès-verbal établi aux lieu et date ci-dessous.

Bruxelles, le 30 mai 2013.

Le Secrétaire,



Les Scrutateurs,



Le Président,

